



Communiqué de presse  
Pour publication immédiate

## **La municipalité de Labelle s'associe à l'OBV RPNS pour réaliser l'analyse de vulnérabilité du prélèvement d'eau potable de leur réseau d'aqueduc**

---

**Mont-Tremblant, le 22 octobre 2020** – L'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) est fier d'annoncer la création d'un partenariat avec la municipalité de Labelle, afin de coordonner et réaliser l'analyse de vulnérabilité de leur source d'eau potable, une obligation réglementaire provinciale issue du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).

L'eau potable du réseau d'aqueduc de la municipalité de Labelle provient du lac Chaudfond (anciennement lac Blanc), un lac d'un peu plus de 0.25 km<sup>2</sup> (25 hectares) de superficie à l'est de la Municipalité. L'eau brute qui arrive à l'usine de traitement d'eau potable, via une conduite gravitaire, est traitée à l'aide de réacteurs ultra-violet et de chlore, afin d'éliminer la présence potentielle de bactéries pathogènes. Environ 900 propriétés sont alimentées par le réseau d'aqueduc de la municipalité.

Cette analyse de vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable est importante, puisqu'elle permet de connaître et de comprendre les activités et les problèmes qui affectent ou qui sont susceptibles d'affecter la qualité et la quantité des eaux exploitées pour l'alimentation humaine. Cette analyse est une étape préliminaire qui pourra servir à élaborer un plan de mesures d'urgence et un plan de protection pour assurer une eau potable saine. Selon le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (2004) « La protection de la source d'eau potable constitue la première des barrières multiples visant à garantir une eau saine "de la source au robinet " en réduisant les risques de contamination ou de défaillance des systèmes d'approvisionnement. C'est un élément clé du maintien de la qualité des sources d'approvisionnement en eau potable au fil des ans ».

Ce travail d'analyse permettra, dans un premier temps, de délimiter l'aire de drainage du prélèvement, soit la portion du territoire sur lequel les eaux qui s'écoulent atteignent la source d'eau, ainsi que des aires de protection autour du site dans lesquelles certaines activités seront restreintes dans le but de protéger la source de contaminations éventuelles. Dans un deuxième temps, l'OBV réalisera, en collaboration étroite avec la Municipalité, l'inventaire des activités, événements potentiels et affectations du territoire pouvant influencer la qualité et la quantité d'eau du prélèvement. Une analyse des résultats de qualité de l'eau prélevée et distribuée au cours des dernières années permettra finalement d'établir de potentiels liens de causalité entre les différentes sources de contamination et les problèmes de qualité de l'eau qui auraient pu être observés. L'OBV collaborera avec la firme en hydrogéologie TechnoRem, qui aura comme mandat de réviser et de signer l'analyse.



Une série de recommandations sur la gestion de la source d'eau et du territoire couvert par les aires de protection seront proposées afin de pérenniser la qualité d'eau prélevée par la Municipalité. L'étude de vulnérabilité sera révisée tous les cinq ans, ce qui assurera une adaptation de la réglementation municipale en phase avec les changements pouvant avoir lieu dans l'aire de drainage du prélèvement. En effectuant cette analyse, l'OBV RPNS souhaite soutenir Labelle afin de réduire les sources de contaminations qui pourraient un jour affecter sa source d'eau potable.

### **Pour plus d'informations**

Pour un meilleur aperçu du projet, il est possible de consulter un résumé sur le site web de l'OBV : <https://bit.ly/2JxXbUn> ou la documentation officielle du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) sur le site web du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques : <https://bit.ly/2peHT07>.

Rappelons que l'OBV RPNS est un organisme à but non lucratif reconnu et mandaté par le gouvernement du Québec. Sa mission est d'assurer la gestion intégrée de l'eau et des milieux de vie, en mobilisant tous les acteurs et usagers du territoire, et ce, dans un processus de concertation, de planification et de mise en œuvre du Plan directeur de l'eau des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon.

-30-

Source : Stéphanie Massé, chargée de projets à l'OBV RPNS | [s.masse@rpns.ca](mailto:s.masse@rpns.ca)

Téléphone : (819) 717-3171 poste 104

Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS)

Photos : Sur la première photo, on voit le lac Chaudefond qui alimente l'aqueduc de la municipalité de Labelle (Source : OBV RPNS). Sur la deuxième photo, on peut voir une partie des installations de l'usine de traitement d'eau potable (Source : Labelle).



la**elle**



Merci pour l'appui renouvelé de nos partenaires !

